

CAPITAL STATUTAIRE AU 31/12/2018

NOMBRE DE PARTS AU 31/12/2017

NOMBRE D'ASSOCIÉS AU 30/06/2018 AU 31/12/2017

VALEUR VÉNALE **DES IMMEUBLES*** AU 31/12/2017

* Valeur vénale des immeubles détenus directement et indirectement

NOMBRE D'IMMEUBLES AU 30/06/2018

(dont 5 immeubles détenus indirectement)

NOMBRE DE LOCATAIRES AU 30/06/2018

SURFACE TOTALE **DU PATRIMOINE** AU 31/12/2017

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE*

(AU 30/06/2018)

** En % des valeurs vénales au 31/12/2017, corrigées des acquisitions et cessions 2018, participations incluses.



39.8 % PARIS **RÉGION PARISIENNE AUTRES RÉGIONS**

RÉPARTITION PAR TYPE D'ACTIF**

(AU 30/06/2018)

BUREAUX LOCAUX COMMERCIAUX ENTREPÔTS / LOCAUX D'ACTIVITÉ



L'ASSEMBLÉE

L'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2018 a pu valablement délibérer sur les résolutions à caractère ordinaire, avec un quorum de 38,97%. L'ensemble des résolutions à caractère ordinaire a été adopté.

Cependant, l'Assemblée Générale Extraordinaire nécessitant un quorum de 50% n'a pas pu valablement délibérer

En conséquence, l'Assemblée Générale Extraordinaire, en seconde lecture, s'est réunie le 13 juillet.

La nouvelle composition du Conseil de surveillance est la suivante

Président

Patrick KONTZ

Vice-Président

Marie-France VUILLIER (nomination lors de l'Assemblée Générale et du Conseil de Surveillance du 20 juin 2018)

Membres

Jean-Luc BRONSART (renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018)

Jacques CHAUVEAU Alain COTA

François FERRUS (renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018) **Hubert MARTINIER**

CARDIF Assurance Vie, représentée par Nathalie ROBIN LZ OBSERVATOIRE, représentée par Lionel SABY SCI AVIP SCPI Sélection, représentée par Pierre-Yves

SACRA, représentée par Stève BAUMANN (nomination lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018) SPIRICA, représentée par Daniel COLLIGNON (renouvellement lors de l'Assemblée Générale du 20 juin 2018)



Entrepôt de plus de 16 000 m² loué en totalité à Céréal Partners, dont le bail a été renégocié en 2016 pour une durée ferme de 9 ans. Suite à la sécurisation de l'état locatif, une promesse de vente a pu être signée au cours du 2ème trimestre 2018, à des conditions légèrement supérieures à la dernière valeur d'expertise.



E-CONVOCATION

Suite à l'Assemblée Générale Extraordinaire de France Investipierre dont la 2ème lecture s'est tenue le 13 juillet 2018, la possibilité de voter par voie éléctronique a été approuvée. Dès les prochaines assemblées, les associés qui auront choisi ce moyen d'expression pourront être convoqués et voter aux assemblées générales par voie éléctronique. Ils seront prochainement consultés individuellement par la Société de Gestion pour recueillir leur autorisation.



Connectez-vous à votre espace associé pour suivre vos participations ou pour toutes autres informations:

www.reim.bnpparibas.fr

INVESTMENT MANAGEMENT

Bulletin trimestriel d'information 18-02 du 2ème trimestre 2018 Valable du 1er juillet au 30 septembre 2018

PRINCIPAUX **INDICATEURS**



DISTRIBUTION (2èME ACOMPTE TRIMESTRIEL)

1,50€/part et 1,50€/part AU TITRE DES PLUS-VALUES IMMOBILIÈRES



PRÉVISION DE DISTRIBUTION 2018

ENTRE 11.50 ET 12.50 €/PART



AU 30/06/2018



DERNIER PRIX D'EXÉCUTION DE LA PART AU 28/06/2018

VALEUR VÉNALE* DES IMMEUBLES PAR PART AU 31/12/2017

LA VIE DE **la scpi**

Dispense de prélèvements

Prélèvement à titre d'acompte d'impôt sur le revenu effectué sur les intérêts et les dividendes ou revenus assimilés avant leur versement et sauf demande de dispense.

Deux cas de dispense sont prévus par la loi

- Pour les intérêts : un revenu fiscal de référence pour 2017 inférieur à 25 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 50 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.
- Pour les dividendes ou revenus assimilés : un revenu fiscal de référence pour 2017 inférieur à 50 K€ pour les célibataires, veufs ou divorcés et inférieur à 75 K€ pour un couple soumis à l'imposition commune.

Ces prélèvements ne sont pas libératoires de l'impôt sur le revenu ; vous devez déclarer l'ensemble de ces produits au barème progressif de l'impôt sur le revenu. Cette règle s'applique aux intérêts de produits financiers et des revenus de valeurs mobilières de vos SCPI qui font l'objet d'un prélèvement à la source, en même temps que les prélèvements sociaux.

. Un modèle de dispense standard est disponible sur le site <u>www.reim.bnpparibas.fr</u> onglet « documentation » ou sur appel au 01 55 65 20 01 (choix 2).

Les associés concernés, pour 2019, par les cas de dispense prévus par la loi devront retourner le document avant le 30 novembre 2018 à l'adresse suivante : BNP Paribas REIM France / Direction clients - 167, quai de la bataille de Stalingrad - 92867 Issy-les-Moulineaux Cedex.

ACTUALITE **IMMOBILIÈRE**



LIBÉRATIONS

pour un total des loyers de :



RENOUVELLEMENT pour un total des loyers de



■ Taux d'occupation financier



Locaux loués: 93,0%

● TOF «ASPIM» **83,1%** Locaux loués en franchises de loyers 9,9%

Locaux vacants: 7.0% Locaux vacants en travaux

ou sous promesse de vente 0,5% Locaux disponibles à la location 6,5 %

TOF «ASPIM» EN DIMINUTION COMPARÉ AU 1T 2018

2.3 POINTS

Rappel: au 31/03/2018, le TOF «ASPIM» était de 85,4% et le TOF «BRUT» de 93,7%

■ Situation locative

Au 2ème trimestre 2018, le taux d'occupation financier « ASPIM » (les locaux sous franchises de loyer sont considérés comme vacants) s'élève à 83,1%, en diminution par rapport au 1er trimestre 2018 où il s'établissait à 85,4%. Cette baisse s'explique notamment par l'augmentation de la part des franchises de loyer (9,9% des loyers potentiels ce trimestre contre 8,3% au trimestre précédent) du fait de l'actif rue de la Victoire (Paris 9ème) dont l'occupant, Telfrance a bénéficié d'une franchise de loyer dans le cadre du renouvellement de son bail pour une durée ferme de 9 ans.

Pour rappel, le niveau actuellement élevé des franchises de loyer s'explique notamment par le locataire CEGID (Lyon-Vaise), l'un des principaux locataires de votre SCPI, qui, lui aussi, bénéficie d'une période de franchise de loyer suite au renouvellement de son bail pour une durée ferme de 9 ans.

Le taux d'occupation brut se maintient à un bon niveau, à hauteur de 93%.

Acquisition et cession

Aucune acquisition ni cession n'a été réalisée au cours du trimestre.

DISTRIBUTION (POUR UNE PART DE PLEINE JOUISSANCE)

ACOMPTE DU 2^{èME} TRIMESTRE 2018, PAR PART

>> Dont revenus de produits financiers

- » Dont revenus de valeurs mobilières1
- » Prélèvements sociaux sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (17,2%)
- » Prélèvement obligatoire à la source sur produits financiers et revenus de valeurs mobilières (12,8%) à titre d'acompte sur l'IR2
- » Distribution complémentaire partielle du solde net des +/- values sur cessions d'immeubles(3)

25/07/2018 1.50€ 0,17679€

0,0304€

0.0226€



Rappel des distributions (en € / part)

Distribution 2017: 11,80€

Prévision de Distribution 2018 entre 11,50€ et 12,50€

¹ France Investipierre a acquis des immeubles par l'intermédiaire d'un OPCI. L'OPCI perçoit des loyers et distribue des dividendes à la SCPI qui sont taxés, au niveau de l'associé, à 12,8%, en plus des prélèvements sociaux habituels de 17,2%. Pour les personnes physiques ou morales non résidentes de France, le taux de prélèvement est fonction de l'Etat de résidence (une note explicative des prélèvements appliqués à la source est jointe à l'avis de distribution, en cas de versement de dividendes).

³ Montants des plus-values versées dans les conditions décidées à l'assemblée du 20 juin 2017 et à l'assemblée du 20 juin 2018.

LE MARCHÉ **des parts**

■ Indicateurs du trimestre



ÉCHANGÉES



DERNIER PRIX D'ACHAT DU TRIMESTRE AU 28/06/2018

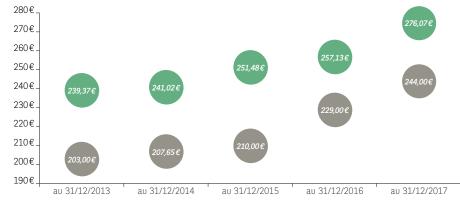


NOMBRE DE PARTS INSCRITES À LA VENTE AU 30/06/2018

8 886 SOIT 0,53 % (EN % DU NB TOTAL DE PARTS)

Indicateurs historiques

Évolution de la valeur de réalisation et du prix d'exécution (par part)



Évolution de la valeur de réalisation par part

• Évolution du prix d'exécution par part (prix net vendeur)

Taux de rendement interne au 31/12/2017

TRI 5 ans	TRI 10 ans
6.80%	7.54%

Le taux de rendement interne (TRI) est le taux qui est tel que la valeur actuelle nette de placement est nulle (les flux actualisés de décaissement et d'encaissement

FONCTIONNEMENT DU **MARCHE DES PARTS**

2 - ENVOI DU MANDAT

À votre conseiller bancaire

distributeur ou la Société de Gestion

167, quai de la bataille de Stalingrad

92867 Issy-les-Moulineaux Cedex

par courrier avec A/R

Le marché des parts permet d'acquérir ou céder des parts de SCPI sur le marché secondaire. Retrouvez l'intégralité du fonctionnement du marché secondaire sur www.reim.bnpparibas.fr et sur la note d'information (chapitre - modalités de sortie) de votre SCPI.

1-MANDAT D'ACHAT/VENTE Disponible auprès de votre conseiller ou de la Société

de Gestion 01 55 65 20 01 (choix 2) et sur le site www.reim.bnpparibas.fr

3 - CENTRALISATION ET HORODATAGE

5 - CONFRONTATION Confrontation des ordres d'achat

et de vente et fixation du prix d'exécution permettant l'échange du plus grand nombre de parts.

7 - TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ Inscription sur le registre des associés

4 - CONTRÔLE ET INSCRIPTION AU CARNET D'ORDRES

Des ordres validés par la Société de Gestion selon les conditions mentionnées sur les mandats et la note d'information.

6 - PUBLICATION DU PRIX D'ÉXÉCUTION et du nombre de parts échangées

sur le site www.reim.bnpparibas.fr ou au 01 55 65 20 01 (choix 2) dès le jour de la confrontation

8 - DÉCLARATIONS AU TRÉSOR PUBLIC INFORMATION DES DONNEURS D'ORDRE

Paiement des droits et impôts information des acquéreurs et paiement aux vendeurs

Fixation du prix d'exécution

Fréquence le jeudi à 12h

les ordres doivent être reçus et validés au plus tard la veille, soit le mercredi avant midi.

Règles de jouissance

L'acquéreur a la jouissance des parts achetées au premier jour du mois au cours duquel la transaction a été réalisée.

La SCPI ne garantit pas la revente de ses parts.

Les associés peuvent consulter le site internet de la Société de Gestion (www.reim.bnpparibas.fr), appeler le 01 55 65 20 01 (choix 2) ou s'adresser à leur conseiller.

France Investipierre, Société Civile de Placement Immobilier à capital fixe - Visa de l'AMF à la note d'information : SCPI n° 12-24 du 26 octobre 2012 mise à jour en juillet 2014.

Société de Gestion BNP Paribas REIM France - Visa AMF n° GP-070000031 du 1er juillet 2007

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de Gestion dispose des fonds propres suffisants, y compris pour couvrir les risques éventuels de la mise en cause de sa responsabilité professionnelle. Les fonctions de gestion financière et/ou des risques assumées par la Société de Gestion et/ou les fonctions de garde et conservation des actifs de la SCPI assumées par le dépositaire n'ont pas été déléguées. 167, quai de la Bataille de Stalingrad, 92867 Issy-les-Moulineaux cedex

Téléphone: 01 55 65 20 01 (choix 2) - Fax: 01 46 42 72 54 - Site web: www.reim.bnpparibas.fr - Messagerie: reim-bnpparibas@realestate.bnpparibas



juillet 2018 tintabule -**PEFC 10-31-1188** | Mise en page :

France Investipierre